#### COMMUNE DE GABASTON

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNIPAL

L'an deux mille deux, le douze avril deux mille deux à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Gabaston, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Jean POULOT, Maire.

Présents: LARROUTUDE Henri, MARCHAL Johan, CAPDEVIELLE Lucie, PAULIEN Patrick, MIRANDE Elisabeth, ADAM Danielle, LAMY-MASCAROU Claude, CAZALET Guy, COULATO Thierry, POUTS Jean-Michel, SIBEL Fabienne

Excusés représentés: LAPEYRE Jacques, GLISIA Lucienne..

Mile SIBEL Fabiennel a été élue secrétaire.

# Objet:

### APPROBATION DE LA CARTE COMMUNALE MODIFIEE

# Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.124-1 et suivants et R. 124-1 et suivants;

Vu l'absence du document de gestion de l'espace agricole et forestier;

Vu l'arrêté municipal en date du 17 novembre 2001, mettant le projet de carte communale à l'enquête publique;

Entendu les conclusions du commissaire-enquêteur;

Considérant que les résultats de la dite enquête justifient quelques modifications mineures du projet de carte communale;

Considérant que le projet de carte communale tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article R.124-7 du Code de l'urbanisme;

### Après en avoir délibéré,

- décide d'approuver la carte communale telle qu'elle est annexée à la présente.
- décide que les décisions individuelles relatives à l'occupation et à l'utilisation du sol régies par le Code de l'urbanisme demeureront délivrées au nom de l'Etat;

La présente délibération sera transmise au Préfet afin qu'il approuve la carte communale par arrêté préfectoral.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, dès réception de l'arrêté de M. le Préfet approuvant la carte communale.

Vote: 9 pour; 5 abstentions.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme le 16 avril 2002 Le Maire. Vu pour être annexé à mon arrêt**é en** date de ce jour, 2 5 IIIIN 2

Pau, le Le Secrétaire Général Le Secrétaire Général Chargé de l'administration du département

Pyrénées the Com